



Distr.
GENERALE

E/CN.4/690/Add.8
28 janvier 1954

ORIGINAL :
FRANCAIS - ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DES NATIONS UNIES EN VUE D'ETENDRE
DANS LE MONDE L'OBSERVATION ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET RAPPORTS ANNUELS SUR LES DROITS
DE L'HOMME

Observations présentées au Secrétaire général par les
Etats Membres conformément à la résolution 501 C (XVI)
du Conseil économique et social

Afghanistan

(Note verbale adressée au Secrétaire général le 22 janvier 1954 par
le représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies)

"Le Gouvernement de l'Afghanistan souscrit aux propositions des Etats-Unis
d'Amérique; il est convaincu que ces propositions sont le résultat d'une étude
sérieuse et attentive et qu'elles peuvent être utiles pour assurer l'observation
des droits de l'homme.

Cependant, comme le représentant de l'Afghanistan l'a souligné à la troisième
Commission, les propositions des Etats-Unis sont prématurées et elles le
demeureront tant que les travaux relatifs aux projets de pactes des droits de
l'homme ne seront pas terminés.

Aussi ces propositions devraient-elles être présentées après l'achèvement
des travaux relatifs aux Pactes des droits de l'homme.

Les observations du Gouvernement de l'Afghanistan découlent du fait que
l'adoption du Pacte des droits de l'homme est, selon lui, d'une importance
primordiale. Le représentant de l'Afghanistan a indiqué à plusieurs reprises au
cours de ses interventions à la troisième Commission, les raisons de cette façon
de voir.

Le Gouvernement de l'Afghanistan présentera de nouvelles observations sur la
question après l'avoir étudiée de façon plus approfondie."